

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025

Délibération n° 2025/05/4

| | | | |
|---|--|--|---|
| Date de la convocation : 16 mai 2025 | La séance débute à 18h00 et se termine à 19h20 | Acte exécutoire à compter du : 23 mai 2025 | Affichée en Mairie le : 23 mai 2024 |
|---|--|--|---|

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 19

Étaient présent(e)s (19)

| | | |
|-------------------------------|-----------------------|---------------------------|
| M. FOURNIER Lionel, Président | Mme OUTOMURO Clotilde | M. PELTIER Xavier |
| M. RISSER Charles | Mme KEUVREUX Anita | Mme GATTO Josiane |
| Mme WAGNER Veronica | Mme COLOMBEY Fabienne | Mme INTERRANTE Rose Marie |
| M. NOBILE Didier | M. CHARO Michel | M. VILLA Victor |
| M. MARRELLA Vincent | M. RUPPERT José | M. BEN ARIF Samir |
| Mme MUHLMANN Aude | Mme DA ROCHA Maria | Mme STEINBACH Danielle |
| M. DUMON Joël | | |

Étaient absent(e)s avec procuration (8)

Mme MACAIGNE Christèle procuration à M. FOURNIER Lionel
Mme KRAOUCHE Bakhta procuration à Mme DA ROCHA Maria
M. SAUDRY Thierry procuration à M. NOBILE Didier
Mme BENCI Monique procuration à Mme Veronica WAGNER
Mme BALZER Lise procuration à Mme MUHLMANN Aude
M. IORFIDA Serge procuration à Mme GATTO Josiane
Mme MOLINA Angélique procuration à M. Vincent MARRELLA
M. Jonathan DOLBEAU procuration à M. Charles RISSER

Était absent(e)s excusé(e)s (2)

M. BARBARAS Pascal
M. IAFRATE Michel

Secrétaire de séance : Mme MUHLMANN Aude

4. Demande d'autorisation environnementale présentée par la société FSTA pour la création d'une plateforme logistique de pièces détachées d'engins agricoles sur le site de l'ancienne aciérie de Gandrange.

Par arrêté préfectoral en date du 25 mars 2025, le préfet de la Moselle a engagé une procédure de participation du public par voie électronique du 16 avril au 16 mai 2025, portant sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société FSTA.

La société FSTA envisage la création d'un entrepôt logistique destiné au traitement de pièces détachées pour engins agricoles, sur le site de l'ancienne aciérie de Gandrange. Le projet concerne également les communes d'Amnéville et de Vitry-sur-Orne.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de réhabilitation industrielle et de développement économique du territoire.

Au regard des éléments portés à connaissance, le projet ne soulève pas de difficultés particulières et s'inscrit dans une dynamique territoriale positive. Il convient donc de rendre un avis.

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.123-19 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral du 25 mars 2025 organisant la participation du public par voie électronique,
Vu le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par la société FSTA,
Considérant l'intérêt économique du projet et sa contribution à la réhabilitation d'un site industriel,
Considérant l'absence d'observations défavorables de nature à remettre en cause l'opportunité du projet,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

EMET un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société FSTA.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 23 mai 2025.

Le Maire,


Lionel FOURNIER.

Secrétaire de séance,

Aude MUHLMANN.

